

Plan d'évacuation des eaux de chantier (PEE) pour les projets de la construction - DCPE872 (VD)

1) Renseignements généraux sur les travaux			
Dispositions légales			
Le maitre d'ouvrage (MO) est responsable de la protection des eaux et demeure garant de la conformité des rejets vis-à-vis de la législation en vigueur.			
En remettant le présent PEE, le MO et ses mandataires s'engagent à respecter les prescriptions de la directive cantonale relative à la Gestion des eaux de chantier DCPE872 (Lien : Eaux de chantier, Vaud).			
Construction concernée			
N° de Parcelle	284		
Nom du projet	Démolition de la villa existante et construction de deux villas jumelées par des garages		
Adresse du bâtiment	Chemin de Monteiron 12 1026 Denges		
Contacts	1 - Maitre d'ouvrage	2 - Auteur de projet	
Entité/Société	Villa A	Home + Foyer SA	
Nom, Prénom	Mme Marilou et M. Romain Loustau-Chartez	Delacrétaç Alexandra	
Téléphone	Rte de Cossonay 55	021/948.65.78	
E-mail	1008 Prilly	info@homeetfoyer.ch	
Adresse	076/383 25 10	Route de Prayoud 81	
	Marilou.rebelle.lc@gmail.com	1618 Châtel-St-Denis	
	Villa B		
	Mme Lorraine et M. Michele Cane		
	Rellstenstrasse 18		
	8134 Adliswil		
	076 463 47 97		
	Lorraine.de.montmollin@gmail.com		
Contacts	3 - Direction de travaux *	4 - Entreprise : personne désignée pour la protection des eaux *	
Entité/Société	Home + Foyer SA		
Nom, Prénom	von Gunten Bernard		
Téléphone	021 948 65 78		
E-mail	info@homeetfoyer.ch		
Adresse	Route de Prayoud 81		
	1618 Châtel-St-Denis		
* Le présent formulaire complété avec l'ensemble des coordonnées des personnes aux rubriques 3 et 4 est à transmettre à l'autorité communale par le MO (ou délégué) avant le début des travaux.			
Informations sur les travaux			
Démolition <input checked="" type="checkbox"/>	Transformation <input type="checkbox"/>	Surface de la fouille (terrassements) :	220 m ²
Construction <input checked="" type="checkbox"/>		Surface du radier (gros œuvres) :	160 m ²
Durée du chantier :	10 mois	Volume approximatif de béton :	170 m ³

Description succincte des travaux :

Démolition de la villa existante et des anciens aménagements extérieurs

Construction de deux villas jumelées par des garages

Construction d'une palissade de séparation et d'encrochements

2) Gestion des eaux de chantier : récolte, traitement et évacuationSecteurs et zones de protection des eaux : secteur üb secteur Au zones S**Dimensionnement, type de traitement et exutoire des eaux de chantier****Le tableau de la page suivante doit être dûment complété en tenant compte des travaux entrepris par le MO.**

- En fonction du **dimensionnement des eaux de chantier**, les **dispositifs de traitement** et le **choix des exutoires** doivent être déterminés conformément à la DCPE872.
- Les **moyens mis en place par le MO** doivent **garantir en tout temps le respect des prescriptions de l'Ordonnance sur la protection des eaux**.

Pour le dimensionnement des eaux de chantier météoriques (ex. eaux de fouilles / lessivages) la formule suivante peut s'appliquer :

Volume eaux de chantier météoriques	=	Surface à considérer*	X	Intensité de pluie**	X	Coefficient de ruissellement**
--	---	-----------------------	---	----------------------	---	--------------------------------

* Selon plans de projets (emprises des fouilles / zones lessivées / toute autre zone impactées par le projet)

** Pour le **dimensionnement des eaux de chantier météoriques**, un **support d'aide** est **disponible** selon l'accès suivant : [Lien : Eaux de chantier, Vaud.](#)

Surface à considérer (m ²)	Intensité de pluie (mm/j)	Coefficient de ruissellement	Débit d'eaux météoriques (m ³ /h) à reporter dans le tableau page suivante
230	74.4	1	0.7

3) Engagements du MO (ou délégué)Le MO (ou délégué) **confirme avoir** :

- | | |
|--|---|
| - complété <u>l'annexe 1</u> du présent PEE (Dimensionnement, type de traitement et exutoire des eaux de chantier) | <input checked="" type="checkbox"/> oui |
| - adjoint au présent PEE un/des <u>plan(s) illustrant la gestion des eaux de chantier</u> | <input checked="" type="checkbox"/> oui |

Le MO (ou délégué) **s'engage à transmettre avant le début des travaux à l'autorité communale une version mise à jour du présent PEE** avec :

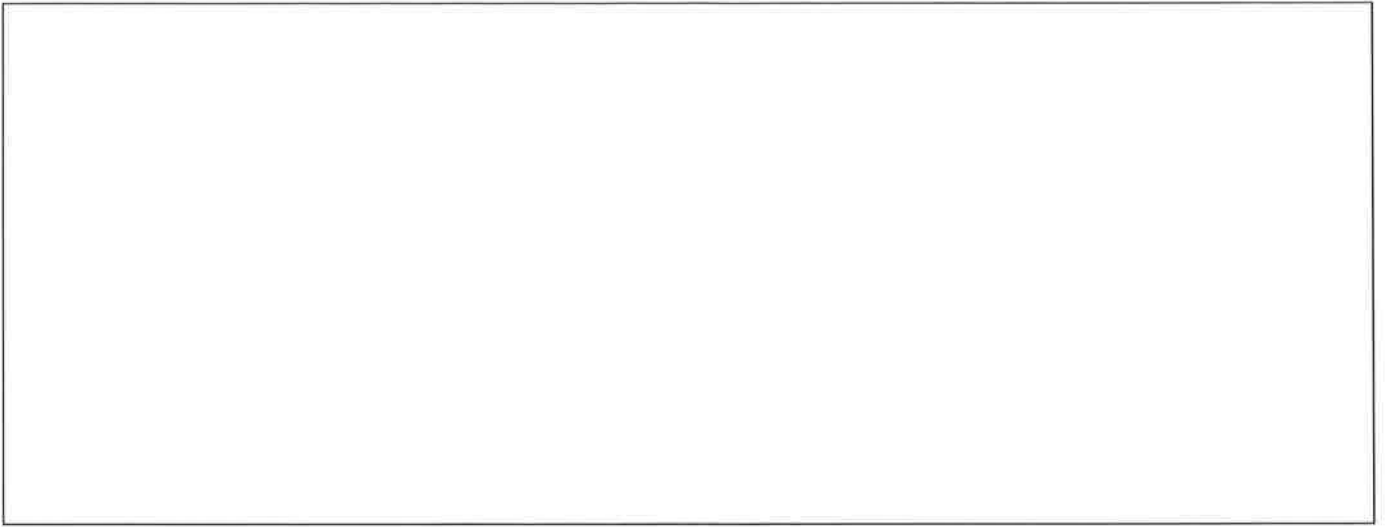
- | | |
|---|---|
| - <u>l'ensemble des coordonnées des personnes aux rubriques 3 et 4</u> (en orange page 1) | <input checked="" type="checkbox"/> oui |
| - un <u>plan d'urgence</u> pour les événements extraordinaires (adapté avec les personnes de contact) | <input checked="" type="checkbox"/> oui |

Signature des maitres d'ouvrage (ou délégué)

Date : 13.05.26

Signatures :





Formulaire PEE DGE-ASS – version du 25.11.2025

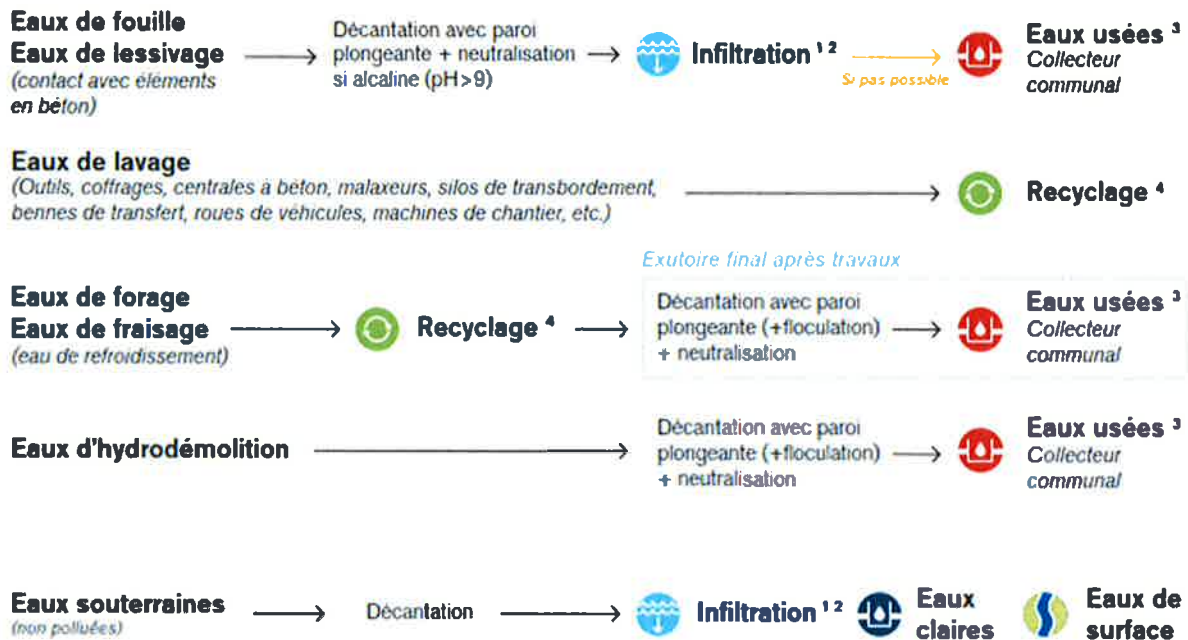
Annexe 1 : Dimensionnement, type de traitement et exutoire des eaux de chantier

Types d'eaux	Traitement	Exutoire	Débit max. projeté / à traiter (m³/h)	Commentaire(s)
Gros-œuvre				
Eaux de fouille Eaux de lessivage <i>(contact avec béton, etc.)</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Décantation paroi plongeante + neutralisation	<input checked="" type="checkbox"/> Eaux usées <input type="checkbox"/> Infiltration	0.7	Etant dans une zone rouge, l'infiltration est considérée très mauvaise ou non-admise. Donc les eaux ne peuvent pas être infiltrés.
Eaux de lavage <i>(outils, coffrage, centrale à béton, roues d'engin de chantier...)</i>		<input checked="" type="checkbox"/> Recyclage		
Eaux de forage Eaux de fraisage <i>(eaux de refroidissement)</i>	<input type="checkbox"/> Décantation paroi plongeante + neutralisation <input type="checkbox"/> Floculation	Pendant travaux <input type="checkbox"/> Recyclage Après travaux <input type="checkbox"/> Eaux usées		
Eaux souterraines <i>(non polluées)</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Décantation	<input type="checkbox"/> Infiltration <input checked="" type="checkbox"/> Collecteur Eaux claire <input type="checkbox"/> Eaux de surface		
Second-œuvre				
Eaux de lavage		<input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Traitement et évacuation selon les fiches de sécurité des produits		
Eaux sanitaires				
Lavabo, WC		<input type="checkbox"/> Eaux usées <input checked="" type="checkbox"/> WC chimiques		
Commentaire(s)				

Commentaire(s) (suite)

DCPE 872 : schéma de principe pour le traitement et l'évacuation des eaux de chantier (pour rappel)

Gros-œuvre



Second-œuvre



Eaux sanitaires



Stockage



¹ cf. schéma 3 illustrant le principe d'infiltration à travers la couche biologiquement active du sol.

² L'évacuation par infiltration des eaux de fouille, de lessivage et souterraines, après traitement, est soumise à une autorisation spéciale de la part de la Section Eaux souterraines de la DGE dans les secteurs particulièrement menacés (secteurs Au/Ao de protection des eaux et aires d'alimentation Zu).

³ Un préavis favorable de la STEP est nécessaire. Cette dernière fixe les conditions de rejet, peut exiger l'installation d'un compteur d'eau et imposer une taxe de rejet pour les déversements dans les eaux usées.

⁴ L'autorité compétente peut autoriser exceptionnellement le rejet de ces eaux dans le collecteur des eaux usées (STEP).